

Sur le chemin des Anglais

Baptisé ainsi, parce qu'il avait été emprunté par les Anglais lors de leur débarquement à La Réunion en 1810, ce chemin, appelé également chemin Crémont existe depuis 1730. La route, pavée en 1775, permettait de gravir la Montagne pour relier Saint-Denis et La Possession. Au niveau de la Grande Chaloupe, à quelques mètres de la route du Littoral, les promeneurs pourront découvrir le Lazaret, réhabilité et ouvert au public. C'est ici que la main d'œuvre engagée et la plupart des voyageurs étaient soumis à un contrôle sanitaire et une quarantaine avant d'aller dans le reste de l'île. De part et d'autre du chemin, s'étend la forêt semi-sèche de la Grande-Chaloupe. Seulement 1 % de ce milieu naturel originel subsiste à La Réunion : le secteur de la Grande-Chaloupe en fait partie. Très exploitée et défrichée dans le passé, cette forêt primaire de 256 hectares abrite des espèces rares et menacées comme le Bois puant, le Bois de sable, le Mahot rempart ou le Bois d'ortie. Dès 1991, le Conseil Général a initié des actions en faveur de la sauvegarde du massif de la Grande Chaloupe. Dans cette continuité, un programme pour la reconstitution de la forêt originelle est financé par l'Europe et des partenaires locaux dont le Conseil Général (projet life + corexerun). Au total, ce sont 90 000 plants représentant près de 50 espèces endémiques qui ont été réintroduits pour sauvegarder une forêt quasiment disparue. Compter cinq heures pour effectuer la totalité du chemin des Anglais, de La Possession à Saint-Bernard.

L'ENS est ouvert gratuitement au public toute l'année. Il est accessible par le chemin des Anglais depuis les Lataniers (La Possession) ou la Grande Chaloupe. Des visites guidées d'une demi journée sont également organisées par le Conservatoire d'espaces naturels de La Réunion.

Tarif : 5 euros. Réserver au 0692 65 29 40.



Des actions en faveur des milieux naturels consacrées par l'UNESCO

Les interventions pour la préservation des milieux naturels menée par le Conseil général depuis plus de 20 ans, ont permis l'inscription de La Réunion au Patrimoine Mondial de l'Humanité. L'UNESCO soulignait le 2 août 2010 la richesse de notre biodiversité et l'exceptionnelle beauté des paysages de La Réunion, encore bien préservées. Propriétaire de 80% du bien classé, le Conseil général est un acteur incontournable pour la préservation de ce Patrimoine Mondial.

Le Bois puant



Le **Bois puant**, qui tire son nom de l'odeur fétide qu'il dégage, est endémique de La Réunion et de l'île Maurice. Spécifique des forêts semi-sèches, il est protégé par un arrêté ministériel depuis 1987. Imputrescible, il constituait un bois de construction de premier ordre, raison pour laquelle il est devenu rare.

GROS PLAN

ESPACES
NATURELS
SENSIBLES




DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr